Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: W. Schramek et A. Schifko, agents)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 30 avril 2015 (affaire R 1917/2014-2), concernant une demande d'enregistrement d'un signe tridimensionnel constitué par la forme d'une brosse à dents comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

1) *Le recours est rejeté.*

2) *Loops, LLC, est condamnée aux dépens.*

(1) JO C 302 du 14.9.2015.

Arrêt du Tribunal du 8 juin 2016 — Monster Energy/EUIPO (Représentation d'un symbole de paix)

(Affaire T-583/15) (1)

(«Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne figurative représentant un symbole de paix — Requête en restitutio in integrum — Non-respect du délai pour déposer un recours devant le Tribunal»)

(2016/C 270/47)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Monster Energy Company (Corona, Californie, États-Unis) (représentant: P. Brownlow, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: D. Gája, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 17 juillet 2015 (affaire R 2788/2014-2), concernant une demande d'enregistrement d'un signe figuratif représentant un symbole de paix comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

1) *Le recours est rejeté.*

2) *Monster Energy Company est condamnée aux dépens.*

(1) JO C 414 du 14.12.2015.